

MAIRIE DE MOLOY

6, rue de la Commune - Tel : 03 80 75 17 02 – mairie.moloy@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL du dimanche 24 mai 2020 à 10h30

L'an deux mille vingt, le dimanche vingt-quatre mai,

le Conseil Municipal de la Commune de Moloy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : Pascal **BERNIER**, Marina **CHARALAMBIDIS**, Christiane **CISTEL**, Patrick **FUX**, Denis **JUNG**, Boris **LAMOTTE**, Fabrice **LANIER**, Gaëtan **MENSTER**, Thierry **MONGET**, Florian **PAQUET**, Régis **POINSOT**.

La séance est ouverte à 10h30.

Nomination du secrétaire de séance

Christiane CISTEL a été désigné secrétaire de séance.

Installation du Conseil Municipal

Le maire sortant, Florian PAQUET, déclare le Conseil Municipal nouvellement élu installé dans ses fonctions.

Election du Maire

La doyenne du Conseil Municipal, Christiane CISTEL, assure la Présidence de la séance afin de procéder à l'élection du Maire.

Deux assesseurs sont désignés : Régis POINSOT et Patrick FUX.

Après avoir rappelé les textes en vigueur et les conditions de l'élection, il est procédé à l'appel de candidatures.

Florian PAQUET se porte candidat.

Le vote a lieu à bulletins secrets. Les résultats sont les suivants :

Florian PAQUET est élu Maire avec 10 voix (1 blanc).

Détermination du nombre des Adjoints au Maire

Le Maire élu reprend la Présidence de la séance et propose que le nombre de postes d'adjoints reste fixé à deux.

Il est procédé au vote à main levée.

*Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de fixer le nombre d'adjoints à deux.*

Election du Premier Adjoint

Le Maire demande qui se porte candidat.

Denis JUNG se déclare candidat.

Le vote a lieu à bulletins secrets. Les résultats sont les suivants :

Denis JUNG est élu Premier Adjoint avec 10 voix (1 blanc).

Election du Deuxième Adjoint

Le Maire demande qui se porte candidat.

Fabrice LANIER se déclare candidat.

Le vote a lieu à bulletins secrets. Les résultats sont les suivants :

Fabrice LANIER est élu Deuxième Adjoint avec 10 voix (1 blanc).

Avant de clôturer la séance, le Maire procède à la lecture de la Charte de l'élu local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.

Pour extrait conforme
au Registre des Délibérations
Le Maire,
M. Florian PAQUET

